

Règlement des Challenges

Challenge du 550^{ème} Bernard GISIGER

C 50 m

1. Le concours se déroule chaque année pendant les tirs officiels des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation (EAN).
2. Il est ouvert aux licenciés « Arquebuse ».
3. Il se déroule également pendant les tirs où les EAN sont représentés par des tireurs individuels ou de groupes / équipes.
4. Le classement se fait à l'addition des concours définis chaque année, en début de saison, par la Direction de tir. Ils sont affichés au stand.
5. En cas d'égalité, c'est l'âge du tireur qui départage.
6. Le meilleur tireur de l'année aura l'honneur d'avoir son nom gravé et pourra ainsi le garder chez lui pendant une année.
7. La durée du challenge est de 25 ans. Il reste propriété des EAN et ne sera jamais gagné définitivement. Après le 550^{ème} anniversaire, il sera retiré de la compétition et exposé au musée des EAN.
8. Le challenge est mis en compétition pour la saison 2000 et sera retiré après la saison 2024.

Challenge du 550^{ème} Frédéric GISIGER C 10 m

1. Le concours se déroule chaque année pendant la saison AC des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation (EAN).
2. Il est ouvert aux licenciés « Arquebuse ».
3. Le classement est défini par les résultats du championnat de l'Arquebuse.
4. En cas d'égalité, c'est l'âge du tireur qui départage.
5. Le meilleur tireur de l'année aura l'honneur d'avoir son nom gravé et pourra ainsi le garder chez lui pendant une année.
6. La durée du challenge est de 25 ans. Il reste propriété des EAN et ne sera jamais gagné définitivement. Après le 550^{ème} anniversaire, il sera retiré de la compétition et exposé au musée des EAN.
7. Le challenge sera mis en compétition la première fois pour la saison 2000 – 2001 et sera retiré après la saison 2024 – 2025.